# Facturation électronique dans la commande publique

## Revue - Marchés Publics

### Source - JO

Le décret n° 2019-748 du 18 juillet 201 porte codification, dans le code de la commande publique, du

[décret n° 2016-1478](http://cidTexte=JORFTEXT000033338439)

du 2 novembre 2016 relatif à la facturation électronique et transpose la directive 2014/55/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relative à la facturation électronique dans le cadre des marchés publics. Il corrige également plusieurs dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique.